

primitif de la compagnie, ce déficit de moins de \$1,000,000 n'est pas embarrassant à tout événement, parce qu'une dette de \$3,000,000 ou \$4,000,000 est quelque chose d'ordinaire dans de telles opérations. On dit que le déficit est anormal quand il s'élève à \$7,000,000 ou \$8,000,000. Tout ce que la compagnie a à faire c'est de garder cette dette flottante de \$1,000,000, et elle a pour la couvrir cette partie du subside que retient le gouvernement et qui explique la gêne dont elle a souffert. Le 31 décembre la compagnie n'avait donc aucune raison d'être embarrassée, mais sans tenir compte de ces autres ressources énormes que j'ai signalées, j'ai démontré que ces ressources énormes avaient ajouté au nouveau capital de soixante millions \$24,493,000; le prêt du gouvernement à 4 pour 100 était de \$7,380,000; le crédit de la compagnie lui permettait de devoir \$6,895,000, somme de laquelle vous pouvez retrancher \$1,000,000 dus pour la ligne mentionnée au contrat, ce qui laisserait pour les autres comptes \$5,900,000; de sorte que les autres ressources de la compagnie, appliquées jusqu'à cette date du 31 décembre à d'autres objets que la ligne mentionnée au contrat, formaient un total de \$37,780,000. La prochaine question que je vais me poser est celle-ci : que sont devenus ces \$37,780,000 ? parce que je vous ai démontré que la compagnie avait à son actif assez de moyens pour accomplir tout ce qu'elle était tenue de faire d'après le contrat sans cette somme. Elle l'a eue et les 20,000,000 d'acres de terre à part cela. Eh bien, qu'en a-t-on fait ? Les explications ne sont pas absolument claires; mais elles sont suffisamment claires pour notre objet, attendu que nous traitons de sommes si élevées qu'une inexactitude de même un demi-million est de peu d'importance. Je répartirai ces \$37,780,000 sous deux grands chefs; le premier comprend les dépenses extérieures d'une manière ou de l'autre, et je vous donnerai les items que je trouve dans les divers états de la compagnie :

Ligne principale et embranchements à l'Est de Callender	\$4,658,622
Embranchement d'Algona	2,269,798
Embranchement de l'Ouest	2,335,374
Steamers	697,369
Immeubles à Montréal	408,207
Chemin de fer du Sud-Ouest	1,595,280
Chemin de fer du St-Laurent et Ottawa	227,155
Chemin de fer de l'Atlantique et Nord-Ouest	202,837
Chemin de fer du Manitoba et du Sud-Ouest	1,254,678
Lignes louées dans Ontario	1,265,450
Équipement de ces lignes d'Ontario	1,890,000
Intérêt sur des matières financières	1,359,484
Total	\$18,195,264

M. H. Il dit que la somme de \$1,389,000 représente les intérêts sur des matières financières et d'autres obligations dont quelques-unes sont probablement comprises dans mon état des intérêts et que je ne devrais pas compter deux fois; cependant je les inclus encore parce que je n'ai pas les détails, bien que le gouvernement les ait; et toutes ces sommes me donnent un total de \$1,819,5264 dépensées par la compagnie pour des affaires en dehors du contrat, à même les \$37,780,000. Il faut encore rendre compte de la plus forte moitié; j'ai trouvé pour vous où sont allés les \$18,200,000; il me faut trouver où sont allés les \$19,600,000. Cela vient sous le deuxième grand chef des dépenses de cette compagnie—les dividendes, les dividendes, les dividendes.

La déclaration de M. Stephen, concernant les dividendes, n'est pas, dans mon opinion, parfaitement exacte, mais je m'en servirai d'abord pour mentionner le montant d'après ses propres paroles. Il dit qu'il a été payé au moyen de fonds fournis par la compagnie elle-même et en partie par le gouvernement, \$5,318,000 en dividendes jusqu'au 31 décembre dernier; et que la somme demeurant dans les mains du gouvernement pour faire face aux dividendes futurs était de \$14,288,000 le 31 décembre dernier, ce qui fait un total de dividendes de \$19,606,288. Ma tâche était de rendre compte de \$19,600,000. Je vous ai trouvé les \$19,600,000 et je crois que j'ai parfaitement balancé le compte. Je vous ai fait voir d'une manière pratique où

sont allés ces \$38,800,000; je vous ai démontré que la plus petite moitié a été employée à des entreprises extérieures, pendant que la plus forte moitié a été consacrée à des dividendes passés, présents et futurs. On sait donc où l'argent est allé et quelle est la cause du mal. D'après moi il y a eu des dépenses extravagantes; je crois aussi que le chemin a coûté plus cher qu'il n'aurait dû coûter. Il y a eu de la précipitation et du gaspillage. On a dans le témoignage de M. Schreiber et dans celui de M. Van Horne aussi, la preuve de ce que coûte nécessairement la rapidité du travail; il y a eu des dépenses trop élevées dans des entreprises en dehors du contrat, le chemin de fer des Laurentides, le chemin de fer du Sud-Est, le chemin du Saint-Laurent et Ottawa, la compagnie de contrats de l'Amérique du Nord, la compagnie des terres du Nord-Ouest, les lignes affermées et d'autres entreprises. Sous ces différents chefs on peut dire qu'il a été dépensé plus d'argent qu'il n'était sage d'en dépenser.

On pourrait peut-être dire que quelques-unes de ces dépenses ont été imprudentes et que d'autres ont été sages; mais supposons qu'il n'y a eu aucune extravagance, admettons qu'il n'y a eu aucune imprudence; disons qu'il était sage pour la compagnie, appuyée par le gouvernement, de dépenser au delà de \$18,000,000 dans des entreprises extérieures, pendant qu'elle aurait dû faire tous ses efforts pour construire la ligne qui fait l'objet de son contrat;—même en faisant toutes ces concessions pour le moment il restait encore une marge de \$20,000,000 à la compagnie pour se tirer d'embarras; on a pris ces \$20,000,000 pour rembourser les actionnaires. Examinons maintenant cette question des remboursements aux actionnaires, cette question des dividendes. La loi permet à une compagnie de chemin de fer, pendant la construction de la voie, de payer une somme n'excédant pas 6 pour 100 du capital payé en espèces sonnantes sur le montant souscrit pour la construction du chemin. Voilà tout ce que la sagesse du parlement a permis aux compagnies de chemins de fer de payer à leurs actionnaires. Pas de paiements sur actions majorées, pas de paiements sur rien qui ne soit de l'argent comptant, mais ayant disons \$1,000,000 d'espèces sonnantes englouti dans l'entreprise, vous pouviez payer aux actionnaires 6 pour 100 de ce montant par année, soit \$60,000. Voilà la règle prudente que le parlement a établie dans sa sagesse. Voyons la position de cette compagnie. Était-elle exceptionnelle? Oui. Mais c'était en ce qu'elle était subventionnée par le gouvernement avec l'entente qu'elle ne devait pas se hâter de déclarer des dividendes et qu'elle devait se rembourser par la vente des terres des pertes de la première exploration du chemin.

On ne nous avait pas proposé de fournir de l'argent à la compagnie afin qu'elle pût payer aux actionnaires qui auraient du stock 6, 10, 12 ou 20 pour 100, mais nous devons donner à la compagnie, en sus des fonds des terres grâce auxquelles elle pourrait se rembourser de la perte de l'intérêt ou des dividendes dans les premiers temps de l'exploitation du chemin. Telle était la position de la compagnie, position contre le paiement de dividendes à même le capital, position qui établissait que cela ne conviendrait pas et que les grandes ressources données à la compagnie par le gouvernement devraient lui servir à se rembourser de ses pertes. Ensuite on fixa le capital à \$5,000,000 devant être payé en espèces sous un court délai, mais on accorda le pouvoir d'augmenter ce capital jusqu'à \$25,000,000; je n'ai pas besoin de dire que lorsque ces \$5,000,000 eurent été payés en entier il était impossible de faire escompter ces \$20,000,000 autrement qu'au pair sans créer une révolution complète dans le système de finances de la compagnie. Le principe reconnu par le parlement c'était que chaque dollar du capital souscrit d'abord devait être payé en argent; les \$5,000,000 devaient être payés en espèces, et si la compagnie émettait le reste du capital à 50, les actionnaires à 50 avaient le stock pour la moitié du prix payé par ceux qui avaient souscrit les premiers \$5,000,000. Personne, à tout événement, ne pen-